










Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2021/2142(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2020 : Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)		
Sujet 8.70.03.10 Décharge 2020		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	 ZDECHOVSKÝ Tomáš Rapporteur(e) fictif/fictive  CHINNICI Caterina  CHASTEL Olivier  EICKHOUT Bas  CZARNECKI Ryszard  KUHS Joachim  OMARJEE Younous	29/07/2021
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	 TOMC Romana	01/10/2021
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
30/06/2021	Publication du document de base non-législatif	COM(2021)0381	

14/09/2021	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2022	Vote en commission		
07/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0109/2022	
04/05/2022	Débat en plénière		
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0155/2022	Résumé
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2021/2142(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/06714

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2021)0381	30/06/2021	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0044/2022 JO C 439 29.10.2021, p. 0003	29/10/2021	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE698.984	17/01/2022	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE699.139	02/02/2022	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06003/2022	16/02/2022	CSL	
Amendements déposés en commission		PE704.744	02/03/2022	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0109/2022	07/04/2022	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0155/2022	04/05/2022	EP	Résumé

Acte final

Budget 2022/1794
[JO L 258 05.10.2022, p. 0375](#)

Décharge 2020 : Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes déclare avoir obtenu des assurances raisonnables que les comptes annuels de la Fondation pour l'exercice 2020 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 544 voix pour, 78 contre et 8 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de la Fondation

Le budget définitif d'Eurofound pour l'exercice 2020 était de 21.395.000 EUR, ce qui représente une diminution de 0,44% par rapport à 2019.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'année 2020 ont abouti à un taux d'exécution du budget de 99,91%, soit une légère baisse de 0,07%. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 80,44%, soit une diminution de 0,48% par rapport à 2019.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant la performance, la politique du personnel, les marchés publics, les conflits d'intérêts et la Covid-19.

En particulier, il a noté ce qui suit :

- 98% des réalisations prévues dans le programme de travail 2020 ont été menées à bien, 45 des 46 objectifs ayant été atteints en 2020;
- la Fondation s'est adaptée avec succès aux conditions difficiles créées par la pandémie de Covid-19 (c'est-à-dire le télétravail, le travail sur plateforme, l'augmentation des inégalités entre les sexes et des différences intergénérationnelles, les pénuries de main-d'œuvre, les soins de longue durée, les relations professionnelles, etc);
- au 31 décembre 2020, 95% du tableau des effectifs étaient pourvus, avec 11 fonctionnaires et 76 agents temporaires nommés sur les 91 autorisés au titre du budget de l'Union (contre 91 postes autorisés en 2019) ;
- il y avait un équilibre hommes-femmes parmi les membres de lencadrement supérieur, avec quatre hommes et cinq femmes, parmi les membres du conseil d'administration, avec 49 hommes et 32 femmes, et parmi le personnel global, avec 41 hommes et 58 femmes;
- en matière de passation de marchés, la Fondation a conclu un contrat-cadre d'un montant maximal de 170.000 EUR pour la fourniture d'électricité sur la base d'une procédure de passation de marchés négociée avec un seul candidat et sans publication préalable d'un avis de marché. La Fondation a déclaré qu'un nouvel appel d'offres serait lancé au début de 2021;
- la Fondation a mis à jour ses règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Elle a confirmé qu'aucune déclaration de conflit d'intérêts d'un membre du conseil d'administration ou d'un externe n'a donné lieu au lancement d'une évaluation détaillée des intérêts déclarés au cours de l'année 2020.